



02979

N° /MFP/CAB/DSI-bf

Abidjan le 20 DEC 2017.

COMMUNIQUE

Le Ministre de la Fonction Publique informe les fonctionnaires et agents de l'Etat, qu'à compter du jeudi 21 décembre 2017 le paiement des frais d'établissement de l'attestation de prêt bancaire se fera désormais en ligne sur le site du ministère www.fonctionpublique.gouv.ci dans l'espace fonctionnaire.

Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur de Cabinet



Oka K. Séraphin
Administrateur